

20240902 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/60292/immigration--le-premier-ministre-michel-barnier-entend-durcir-le-ton>

[Actualités](#)



Le Premier ministre français Michel Barnier à l'Assemblée nationale, le mardi 1er octobre 2024. Crédit : Reuters

Immigration : le Premier ministre Michel Barnier entend durcir le ton

Par [La rédaction](#) Publié le : 02/10/2024 Dernière modification : 03/10/2024

Prolongation de la rétention en CRA, visas contre laissez-passer et contrôles aux frontières ... Le nouveau Premier ministre Michel Barnier a détaillé hier, devant le Parlement, ses volontés sur le dossier de l'immigration. Un positionnement dans la lignée de nombreux autres pays européens, qui ont multiplié ces derniers mois les mesures pour freiner l'immigration et restreindre le droit d'asile.

Un peu plus de neuf mois après [la promulgation de la loi Immigration](#) chère à l'ancien gouvernement Macron, le sujet a de nouveau été mis sur la table par le nouveau Premier ministre Michel Barnier, lors de sa déclaration de politique générale, mardi 1er octobre. Pour ce cadavre du parti de droite Les Républicains (LR), les politiques migratoires et d'intégration ne sont plus maîtrisées de "manière satisfaisante", a-t-il affirmé devant les députés. Et pour y remédier, le Premier ministre a proposé plusieurs pistes.

Il entend d'abord faciliter "la prolongation exceptionnelle de la rétention des étrangers en situation irrégulière, pour mieux exécuter [les Obligations de quitter le territoire français \(OQTF\)](#)".

Il ne s'interdit pas non plus de "conditionner davantage l'octroi de visas à l'obtention de laissez-passer consulaires nécessaires aux reconduites à la frontière" vers leurs pays d'origine des personnes se trouvant sous le coup d'une OQTF, a indiqué Michel Barnier. Une pique à peine voilée aux pays du Maghreb qui délivrent au compte-gouttes ces laissez-passer consulaires, précieux sésames indispensables aux retours dans les pays d'origine.

La question des expulsions a été une nouvelle fois au cœur de l'actualité ces dernières semaines, après la mort le 21 septembre de Philippine, étudiante à Paris. Le suspect du meurtre est un homme de 22 ans de nationalité marocaine, déjà condamné en France pour viol en 2019 et visé par une Obligation de quitter le territoire français (OQTF).

Michel Barnier a également évoqué la possibilité de négocier "avec les pays concernés par des accords bilatéraux conclus de longue date lorsqu'ils ne correspondent plus aux réalités d'aujourd'hui". Des propos qui font écho à ceux de son ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau, qui s'est dit favorable à l'idée que la France revienne sur certains accords avec l'Algérie facilitant la venue de ressortissants algériens.

Contrôles aux frontières

Le Premier ministre souhaite par ailleurs mettre en place un "traitement plus efficace" des demandes d'asile, sans plus de précisions.

Il a fourni néanmoins plus de détails sur les contrôles aux frontières françaises, qu'il souhaite plus nombreux. "La France continuera, aussi longtemps que nécessaire, à rétablir des contrôles à ses propres frontières", comme le prévoient certaines dérogations aux réglementations européennes et [comme l'Allemagne vient de le faire mi-septembre](#).

[La réforme du code Schengen adopté au printemps dernier](#) par le Parlement et le Conseil européens autorise des contrôles d'identité aux frontières intérieures de l'Union européenne (UE) "en cas de menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure d'un État". Et ce, pour une période de six mois maximum, renouvelables sur une durée maximale de deux ans.

Le texte réaffirme cependant le caractère exceptionnel de ces contrôles. La "nécessité et la proportionnalité" de ces derniers devra être argumentée, est-il spécifié.

D'autre part, en septembre 2023, la Cour de justice de l'UE a rappelé que, même si un pays a mis en place des contrôles à ses frontières intérieures, [il n'a pas le droit de procéder à des refoulements systématiques](#), qui vont souvent de pair avec les contrôles policiers. Les pays concernés doivent respecter la directive européenne dite "retour" qui prévoit qu'un ressortissant non européen puisse "bénéficier d'un certain délai pour quitter volontairement le territoire".

"Filtrage" des migrants

Toujours dans un objectif de durcissement de la politique migratoire, Michel Barnier a enfin appelé à la mise en œuvre "sans délais" [du Pacte européen sur la migration et l'asile adopté en mai dernier](#), censé renforcer la lutte contre l'immigration illégale dans l'Union européenne.

Ce texte, adopté par le Parlement européen en avril après des années de discussions, réforme en profondeur la politique migratoire européenne. Il avalise entre autres un "filtrage" des migrants aux frontières de l'UE, via la création de centres dans lesquels les exilés seront retenus le temps de l'examen de leur dossier. Chaque personne sera enregistrée dans la base de données commune Eurodac. Dans ces centres, ils passeront des contrôles sécuritaires et sanitaires, des relevés d'empreintes... En clair, les migrants devront savoir dans un délai de cinq jours ce qu'ils pourront faire : entrer sur le sol européen (pour y demander l'asile) ou retourner chez eux.

A lire aussi

[Après le Parlement, le Conseil de l'UE valide le Pacte asile et migration](#)

Il y a quelques mois, l'eurodéputée Fabienne Keller, contactée par InfoMigrants, a tenu à préciser que le Parlement européen avait obtenu des garanties sur un mécanisme de surveillance des droits fondamentaux dans ces procédures à la frontière, sur les conditions d'accueil des familles avec jeunes enfants et sur l'accès des migrants à un conseil juridique. Il n'empêche que la mesure suscite l'ire de nombreuses organisations.

Dans [une déclaration conjointe](#) publiée le 10 avril qui appelle à rejeter l'ensemble du Pacte, 161 organisations de défense des droits humains, dont Human Rights Watch, Amnesty international, l'International Rescue Committee, ou encore Oxfam s'inquiètent de cette nouvelle procédure. Elles craignent des "détentions de familles avec enfants de tous âges", qui "permettront des abus dans toute l'Europe, y compris le racial profiling, la détention de facto par défaut et les refoulements".